



Aménageur qualifié auto-école

Délais d'accès à la formation : entre 1 et 3 mois (délais de planification).

Modalités d'inscription : renvoyer le bulletin d'inscription complété, nous contacter pour toute demande d'inscription.

Pour les formations INTRA, au moins un entretien téléphonique préliminaire sera réalisé.

CARROSSIERS



OBJECTIFS

À l'issue de la formation les stagiaires seront capables de mettre en place les procédures nécessaires pour répondre aux exigences de la qualification et de savoir constituer un dossier pour l'immatriculation d'un véhicule.

PUBLIC VISÉ

Entreprises de construction et d'aménagement de véhicules automobiles.

PRÉ REQUIS

Pratique du carrossage. Connaissance de l'arrêté du 27 juin 2017 relatif à l'adaptation réversible des véhicules destinés à l'enseignement ou à l'apprentissage de la conduite.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les exigences de l'évaluation initiale
- Mettre en place les procédures nécessaires pour répondre à ces exigences
- Connaître la réglementation
- Savoir constituer un dossier pour l'immatriculation d'un véhicule

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Présentations théoriques. Modèles de documents sera remis pour aider à construire son système qualité et utilisé au cours de la formation. Remise d'une documentation pédagogique numérique durant la formation.

QUALIFICATION INTERVENANT(E)(S)

Expert en carrossage et transformation de véhicule. Auditeur en conformité réglementaire.

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

L'Evaluation Initiale

Les exigences. Les procédures nécessaires pour y répondre. Les textes de loi qui l'encadrent.

L'activité commerciale (élaboration du devis, analyse faisabilité)

La transformation : comment définir les exigences et les maîtriser?

Les activités de production. Les achats et contrôle des produits entrants
Contrôle du produit en cours de réalisation

Le management de l'entreprise

Définition de l'organigramme. Engagements de l'entreprise. La revue de direction

Les obligations du transformateur

La veille réglementaire

Formation au contrôle final des véhicules

Constitution du dossier pour l'immatriculation

Réception véhicule, définition des informations nécessaires. Réception des composants, gestion des composants et vérification de la présence des certificats. Revue de contrat, enregistrement des informations. Contrôle atelier du véhicule, contrôle final du véhicule.

La méthode d'élaboration de procédures

Gestion des ressources. Les compétences nécessaires pour être aménageur qualifié. La vérification des compétences, définition des fiches de fonction.



MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation individuelle des connaissances en fin de formation.

MODALITÉS D'ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap, nous contacter pour échanger sur vos éventuels besoins d'aménagement à prévoir. Référent handicap : christelle.auger@utac.com





14.00 Heures
2 Jours



De 2 à 8 Personnes



Contactez-nous !

Christelle AUGER
Responsable formation C&F

Tél. : 0169804280
Mail : christelle.auger@utac.com

Janvier 2025

Version : 407EXT-20250408

